

26/07/2024

Date de la convocation :  
20 juillet 2024



EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
de la Commune de COMPS sur ARTUBY

N° de la délibération 2024_33	Nombre de membres		
	Afférents au Conseil Municipal	En Exercice	Qui ont pris part à la délibération
	9	9	9

L'an deux mille vingt-quatre et le vingt-six juillet à 15h00,  
le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu  
habituel de ses séances,

Sous la présidence de M. Alain BARALE

**Présents** : MM. BAIN Chantal - CAMOIN Yves - GAYMARD Marie-José - GRANDAZZI Sandrine - LAUGIER  
Lucette TROIN François

**Absents excusés** : M. BIGHETTI de FLOGNY Charles a donné procuration à M. CAMOIN Yves  
Mme LUCAS Aurore a donné procuration à M. BARALE Alain

**Secrétaire de séance** : LAUGIER Lucette

**Objet** : SYMIELECVAR - Adhésion de compétences optionnelles de la COMMUNAUTE DE  
COMMUNES MEDITERRANEE PORTE DES MAURES à TE83-SYMIELEC

Monsieur le Maire expose,

La Communauté de Communes Méditerranée Portes des Maures (CCMPM) a délibéré  
le 03 avril 2024 pour adhérer aux compétences optionnelles n°1 « Equipement d'éclairage public »,  
n°3 « Economies d'énergie » et n°8 « Maintenance des réseaux d'éclairage public » au profit de  
TE83-SYMIELEC.

Le Comité Syndical de TE83 - Symielec a délibéré le 25 juin 2024 pour acter ces  
adhésions.

Où cet exposé et après en avoir délibéré,

**Le Conseil Municipal décide :**

-**d'approuver** le transfert des compétences n°1 « Equipement d'éclairage public », n°3  
« Economies d'énergie » et n°8 de la Communauté de Communes Méditerranée Porte des Maures  
au profit de TE83-SYMIELEC.

-**d'autoriser** Monsieur le Maire à signer toutes les pièces à intervenir pour lettre en  
œuvre cette décision.

Fait et délibéré à Comps/Artuby les jour, mois et an susdits.  
Pour copie certifiée conforme à l'original.

Acte rendu exécutoire  
après dépôt en Sous-Préfecture  
le: 02 AOUT 2024  
et publication le: 02 AOUT 2024

Le Maire  
A. BARALE

Le Maire  
A. BARALE